RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A&A CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 31 avenue Jean François Champollion, 31100 TOULOUSE
SIREN numéro 894 587 773
Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le 10 février 2025,

Au siège social de la société ci-après nommée,

Les associés de la société A&A CONSEILS ont tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués verbalement par la présidente, Madame Amélie MAURY, dispensant expressément cette dernière d'une convocation par lettre recommandée et se considérant comme valablement convoqués.

Tous les associés sont présents ou représentés :
- Monsieur Antoine SELLIER-BORDAS est présent ;
- Madame Amélie MAURY est présente.

Les associés constatent en conséquence que l'assemblée réunissant la totalité du capital social peut valablement délibérer.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi conçu :

ORDRE DU JOUR

I. **TRANSFERT du siège social de la société A&A CONSEILS à l'adresse suivante : 8 avenue Yves Brunaud, 31770 COLOMIERS,**

II. **DONNER TOUS POUVOIRS** à la gérance avec faculté de substituer,
A l'effet de procéder aux diverses formalités,
Et d'une manière générale, faire toutes déclarations qui pourraient être utiles ou nécessaires pour ces opérations.

L'ordre du jour étant exposé, il est passé aux votes des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de voter favorable pour le transfert du siège social de la société A&A CONSEILS à l'adresse suivante : 8 avenue Yves Brunaud, 31770 COLOMIERS à compter de ce jour.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la présidence avec faculté de substituer,

A l'effet de procéder aux formalités nécessaires pour le transfert du siège social.

Et d'une manière générale, faire toutes déclarations qui pourraient être utiles ou nécessaires pour ces opérations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par Madame Amélie MAURY en sa qualité de présidente.

Certifiée conforme par la présidence.

